



# MURALE PAVILLON LAURIER



**Appel à projet**

**Date limite : 27 juin 2022**



## CONTEXTE

La Ville de Laval a récemment fait l'acquisition de l'édifice visé qui va accueillir les bureaux de 3 organismes culturels dans les prochains mois.

## OBJECTIF

Afin de mettre en valeur la mission des organismes et de créer un environnement créatif et inspirant, la Ville de Laval souhaite réaliser une murale sur le bâtiment. Ceci aura aussi pour objectif une meilleure intégration du bâtiment dans son cadre bâti qui est au coeur d'une zone résidentielle.

## SITE

### Localisation

- 387 rue Laurier, Laval
- Voir carte [ICI](#)

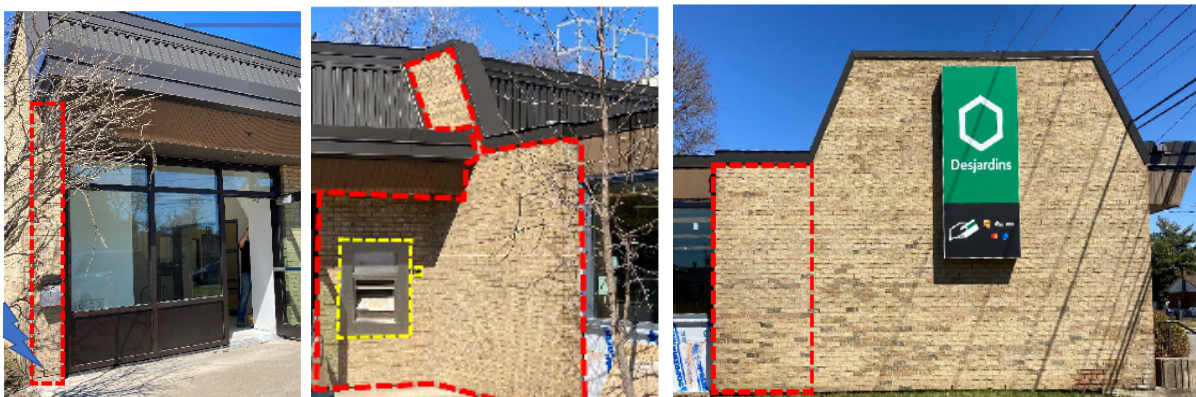
### Matériaux

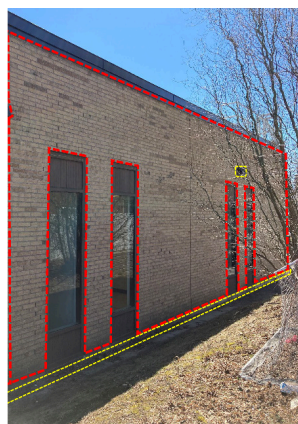
- Brique

### Surfaces d'interventions:

**La superficie totale de la murale est évaluée à 1 400 pieds carrés (approx)**

- en rouge surface d'intervention
- en jaune surface à conserver tel quel





### Contrainte

- La zone d'intervention sur le mur où est placée l'enseigne Desjardins est limitée à la zone identifiée en rouge.

### Conservation

- L'œuvre sera intégrée à la collection d'œuvres d'art public municipale de la Ville de Laval

---

## THÉMATIQUE

Il n'y a aucune thématique imposée, nous sommes ouverts à l'ensemble des démarches artistiques dans la mesure où la murale s'intègre parfaitement au lieu et contribue à son esthétique et à l'expérience des citoyens. On favorise les couleurs de tonalités douces pour ne pas créer une "fatigue" visuelle chez le voisinage qui est directement exposé à la murale en tout temps.

## PROCESSUS DE SÉLECTION

### **Première étape : sélection des finalistes**

- Les citoyens prennent connaissance des dossiers de candidature reçus.
- Ils sélectionnent un maximum de 5 finalistes en vue du concours.

### **Deuxième étape du concours : prestations des finalistes**

- Chacun des finalistes reçoit un montant de 1 000 \$ afin de proposer une maquette finale.
- Le jury prend connaissance des maquettes proposées par les finalistes.
- Il sélectionne l'artiste qui sera retenu pour le projet.

### **Troisième étape : réalisation**

- L'artiste sélectionné aura un mois pour réaliser l'oeuvre.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### **Première étape:**

- Les citoyens sont invités à choisir un palmarès de 3 artistes.
- 1 point sera attribué à chaque citation d'artiste. La compatibilisation des points permettra d'obtenir un classement de 5 artistes finalistes.

### **Deuxième étape:**

- Qualité du portfolio (50%)
- Pertinence de la démarche artistique (25%)
- Originalité du concept (25%)



---

## BUDGET DES ARTISTES

Chaque finaliste reçoit un montant de **1 000 \$ (avant taxes)** afin de produire une maquette finale pour le projet.

Le budget pour la réalisation versé à l'artiste sélectionné pour le projet est de **21 500 \$ (avant taxes)** et comprend les éléments suivants :

- Les honoraires de conception, de réalisation et des droits d'auteur de l'artiste
- Les honoraires des assistants dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre (au besoin)
- Les dépenses relatives aux déplacements
- Le coût de la peinture d'apprêt, les peintures artistiques et les matériaux de production. Les choix de marque de peintures devront être approuvés par ARTGANG avant la réalisation.

Un montant supplémentaire sera remis à l'artiste afin d'assurer l'entretien de l'œuvre. Celui-ci pourra être utilisé d'une des deux façons suivantes, au choix de l'artiste:

- Vernis protecteur anti-graffiti de marque spécifiée par ARTGANG (**montant 1 500\$**)
- Une garantie de retouches pour cinq (5) ans assumée par l'artiste (**montant 2 500\$**)

## ÉLÉMENTS DU PROJET À LA CHARGE DE ARTGANG

- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée des travaux
- La location de l'équipement élévateur (échafaudage ou nacelle)
- Les travaux préparatoires (lavage sous pression)

## DROITS D'AUTEUR

L'artiste conserve ses droits d'auteur sur la murale et accorde à la Ville de Laval une licence perpétuelle leur permettant de représenter ou de reproduire cette ou ces murales, sous quelque forme que ce soit, à des fins d'exposition ou d'archivage et sur les outils promotionnels municipaux (FB, Instagram, etc.). Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la licence accordée par l'Artiste comprend le droit d'intégrer l'œuvre au site internet de la Ville de Laval.

---

## ÉCHÉANCIER

- **27 juin.....Date limite pour recevoir les candidatures**
- 5 juillet au 11 août ..Concertation citoyenne pour choix des finalistes
- s/d 11 août.....annonce des finalistes
- 28 août.....date limite pour soumettre la maquette
- s/d 29 août.....annonce du lauréat
- septembre.....réalisation de la murale

## ADMISSIBILITÉ

- Les artistes ou collectifs résidant à l'étranger sont admissibles sous condition de déboursier leurs propres frais de transport et frais de séjour
- Les collaborations et les collectifs sont admissibles
- Expérience en art mural d'un minimum de 5 ans

## COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER

Pour soumettre votre dossier, veuillez transmettre par courriel, à l'adresse suivante : **waitamendoza.artgang@gmail.com** le formulaire de soumission dûment rempli avec la pièce jointe requise.

La nomenclature de votre pièce jointe JPG doit être comme suit :

- **Prénom\_Nom\_DossierPavillonLaurier.pdf**

## QUESTIONS

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec Waita Mendoza à l'adresse suivante : **waitamendoza.artgang@gmail.com**